

PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

Crips Île-de-France

→ **Publics scolaires**

2023
2024



L'éducation pour la santé en milieu scolaire, et si vous en faisiez une priorité?

En milieu scolaire, nos animations participent à la promotion de la santé des élèves et à l'amélioration du climat scolaire. Ainsi, nous invitons les établissements à intégrer notre partenariat dans la démarche d'École promotrice de santé et du parcours éducatif de santé. Nous bénéficions d'**un agrément national du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** et des trois agréments académiques franciliens.

Nos interventions sont déclinées sur différentes thématiques de santé et en corrélation avec le cadre réglementaire posé par la loi française :

Éducation à la sexualité

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène... » *Code de l'éducation - article L.312-16* ➤

« Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité ainsi qu'une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à la formation au respect du non-consentement. » *Code de l'éducation - article L.121-1* ➤

Prévention des consommations de drogues

« Une information est délivrée sur les conduites addictives et leurs

risques, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène. » *Code de l'éducation - article L.312-18* ➤

Bien-être

« Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie. » *Bulletin officiel n°5 du 4 février 2016* ➤

Écrans et jeux vidéo

« La formation à l'utilisation responsable des outils et des ressources numériques est dispensée dans les écoles et les établissements d'enseignement (...). Elle comporte une éducation aux droits et aux devoirs liés à l'usage de l'internet et des réseaux (...). Elle contribue au développement de l'esprit critique, à la lutte contre la diffusion des contenus haineux en ligne et à l'apprentissage de la citoyenneté numérique. Cette formation comporte également une sensibilisation sur l'interdiction du harcèlement commis dans l'espace numérique, la manière de s'en protéger et les sanctions encourues en la matière. Cette formation comporte également une sensibilisation à l'impact environnemental des outils numériques ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique. » *Code de l'éducation - article L.312-9* ➤

LES THÉMATIQUES PROPOSÉES

Pour chaque thématique, différents sujets peuvent être abordés en fonction des besoins des personnes participantes.

Éducation à la sexualité

- Le consentement.
- L'attirance et les premières fois.
- Les discriminations liées à la sexualité et au genre.
- Les risques et stratégies de prévention.
- Les moyens de protection et de contraception...

Prévention des consommations de drogues

- Les motivations à consommer.
- Les effets sur la santé.
- Les stratégies de réduction des risques.
- Les différents types d'usage.
- La pression des pairs...

Bien-être

- Les sources de bien-être et de mal-être.
- Les facteurs de protection et de vulnérabilité.
- L'estime de soi.
- Les émotions.
- La demande d'aide...

Écrans et jeux vidéo

- Les multiples usages des écrans.
- Les aspects positifs et négatifs des écrans.
- Le temps passé sur les écrans et son impact...

LES PUBLICS

Le Crips propose des actions envers :

- Les élèves d'école élémentaire.
- Les collégiens.
- Les lycéens.
- Les apprentis.
- Les professionnels des équipes éducatives.
- Les parents.

LA DÉMARCHÉ D'INTERVENTION DU CRIPS IDF

Nos actions se basent sur les concepts d'éducation pour la santé définis par la Charte d'Ottawa en 1986. Au cours de chaque animation, l'animateur ou l'animatrice ouvre un espace d'échange et de débat adapté à la thématique.

Notre équipe s'appuie également sur les principes généraux d'animation :

- L'interactivité.
- Les outils pédagogiques.
- Les besoins des personnes.
- Le débat.
- La réflexion sur les normes et les représentations.

La réussite d'un projet ne peut se faire qu'en lien avec l'entourage des publics bénéficiaires.

Intégrer les équipes éducatives et les parents dans nos projets,

à travers des séances de prévention spécifiques, est fondamental. Le travail partenarial avec le milieu scolaire et avec les parents enrichit les efforts de prévention auprès des différents publics. Cette collaboration permet de développer des messages communs sur l'éducation pour la santé.

Nous proposons systématiquement aux équipes éducatives et aux parents des **actions d'information / sensibilisation**, en amont des interventions auprès des publics cibles. Elles favorisent une meilleure connaissance des actions mises en place par le Crips IDF, assurent un relais et une orientation adaptés selon les besoins du public.

En raison d'un nombre important de demandes chaque année, nous favorisons l'accès à nos interventions selon certains critères, notamment : le territoire prioritaire, le type de structure, la temporalité de la demande et le respect des modalités d'organisation.

COMMENT BÉNÉFICIER DE NOS ACTIONS ?

Les actions du Crips IDF sont financées par le Conseil régional d'Île-de-France, l'Agence régionale de santé, la Ville de Paris et L'Inca.

Votre structure est éligible à nos programmes si vous êtes :

- Un lycée public ou privé conventionné.
Projets **Paroles d'Ados, Inter'Action, Tabado, À Nous les Forces.**
- Un centre de formation d'apprentis.
Projets **Paroles d'Ados, Inter'Action, Tabado.**
- Un collège parisien.
Projet **Paroles d'Ados.**
- Un collège hors Paris : intervention possible sous réserve de financement par la structure demandeuse.
- Une école élémentaire.
Projet **Feel Good.**

NOS MODALITÉS D'ORGANISATION

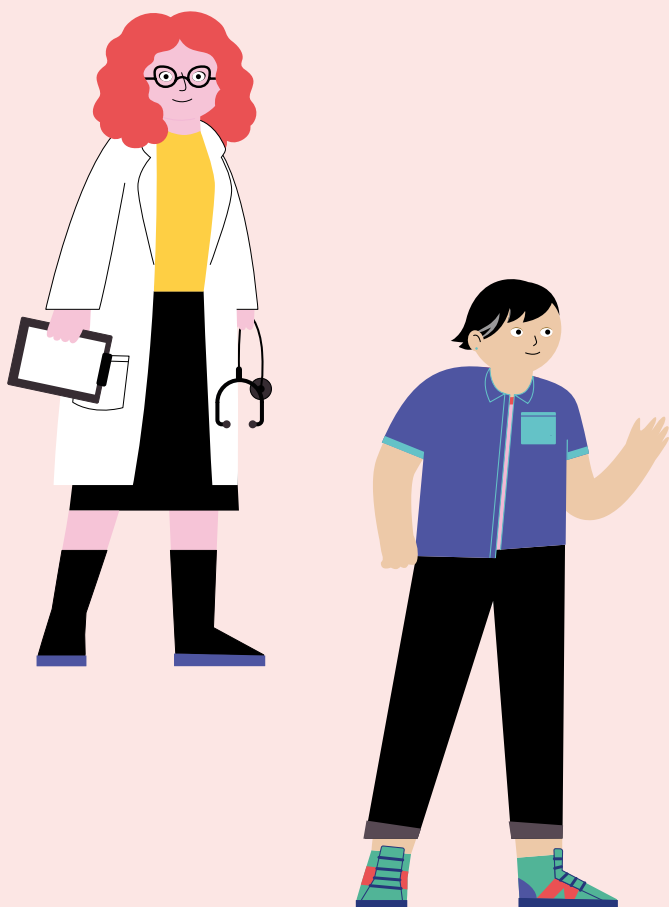
- Animation-débat de 1h à 2h selon les publics.
- Nombre minimum de participants pour une animation : **5 personnes** (en deçà, l'animation ne pourra avoir lieu).
- L'animation concerne un groupe entier (groupe classe par exemple).
- Lieux d'intervention : **au sein de votre structure** dans une salle adaptée (type salle de cours).
- À la fin des interventions, les animateurs ou animatrices du Crips IDF peuvent mettre à disposition des participants des **supports de prévention** (brochures, préservatifs, etc.). Quelques minutes peuvent être réservées pour répondre aux questions individuelles et si besoin orienter vers des personnes et lieux ressources adaptés.

En cas d'annulation

Une action annulée par la structure, à moins de trois jours ouvrés, ne pourra pas être reprogrammée.

Pour les lycées et CFA

Nos actions sont à destination des classes entrantes (niveaux 4 et 5 : secondes générales et professionnelles, 1^{re} année de CAP, BAC PRO, etc.). Le Crips IDF intervient aussi auprès des jeunes bénéficiant de dispositifs spécifiques (DIMA, ULIS, etc.), grâce à une équipe d'animation formée et d'outils pédagogiques appropriés. À préciser lors de votre inscription.



LES ENGAGEMENTS DU CRIPS IDF

L'ensemble des actions sont réalisées par le Crips IDF et ses partenaires.

Tous nos partenaires ont été sélectionnés et répondent à des critères d'exigence et de qualité, en cohérence avec notre démarche d'intervention.

Une charte de l'animation concernant nos actions de prévention a été mise en place.

Elle est disponible sur simple demande. Cette charte formalise la mise en œuvre du programme et permet d'assurer le bon déroulement des interventions. L'ensemble de l'équipe d'animation s'engage à la respecter.

Les animateurs ou animatrices vous contacteront en amont de leurs interventions pour les modalités d'organisation et obtenir des informations sur le contexte et vos besoins spécifiques.

LES ENGAGEMENTS DE VOTRE STRUCTURE TROIS RÈGLES INCONTOURNABLES

1. La présence d'un adulte de la structure tout au long des animations est obligatoire.

Cette présence en continu est recommandée. Cette personne doit s'engager à respecter les règles de fonctionnement énoncées par l'animateur ou l'animatrice. Il s'agit d'inscrire au mieux les séances dans le quotidien des participants.

2. Le respect des modalités d'organisation.

Voir le paragraphe « Nos modalités d'organisation ».

3. Évaluation des projets.

Chaque projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation annuelle. Elle permet d'améliorer la qualité de nos interventions. Si vous bénéficiez de nos actions, votre structure sera sollicitée pour contribuer à l'amélioration des actions menées.

En cas de non-respect de ces conditions d'organisation, les intervenants du Crips ne pourront pas assurer l'animation.

CALENDRIER D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Référez-vous à la fiche du projet auquel vous souhaitez inscrire votre établissement.



HPV dans les collèves

« Les papillomas, je n'en veux pas »

Le Crips IDF s'engage sur le sujet des papillomavirus en proposant un module d'animation dédié aux collèves de Pantin (93) et de Cergy (95) : l'histoire du virus, sa contagiosité, les souches les plus dangereuses et les moyens de s'en protéger (vaccination, préservatifs, dépistage). Une campagne de prévention et un jeu sur les HPV ont été créés pour encadrer et animer les séances, durant lesquelles les thématiques IST et parcours de santé des adolescents sont aussi abordées.

En amont de ces séances, les responsables pédagogiques, infirmières scolaires et enseignants de SVT sont formés par le Crips sur le sujet des HPV.

Le projet se déploie sur des territoires ayant une couverture vaccinale HPV inférieure à la moyenne nationale et un faible taux de dépistage frottis.

Mise en œuvre

- Une animation-débat de 2 heures, en classe, avec l'implication de l'enseignant de SVT ou de l'infirmière scolaire.
- Des formations auprès des responsables pédagogiques et infirmières scolaires des établissements partenaires.

Objectifs

- Augmenter le niveau de connaissance des collèves et de la communauté éducative sur les HPV.
- Développer l'esprit critique des collèves.
- Faire de la prévention sur les cancers HPV-induits.
- Augmenter leur volonté de prendre soin de leur santé et de se protéger contre les HPV.
- Leur donner accès à des sites/ personnes ressources fiables.

Thématiques

- Définition des HPV.
- Modes de transmission des HPV.
- Moyens de protection et prévention cancers HPV-induits.
- Pathologies induites.
- Les fake news/idées reçues.

Bénéficiaires

- Les collèves (4^e, 3^e).

Inscription

Le projet « Les papillomas, je n'en veux pas » est financé et proposé gratuitement à un nombre limité de collèves et sur certains territoires en Île-de-France. Le projet peut être mis en place plus largement sous réserve de financement de l'établissement. Si vous souhaitez mettre en place le projet dans votre établissement, le Crips peut vous accompagner dans la recherche de financement.

Pour inscrire votre établissement, vous pouvez contacter la chargée de projet référente :

Fanny Forestier
fforestier@lecrips.net
01 84 03 96 64



Le Crips Île-de-France

ACTEUR RECONNU DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Organisme associé de la Région Île-de-France, nous sommes une association de prévention et de promotion de la santé sur le territoire francilien.

Nous bénéficions d'un agrément national du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des trois agréments académiques franciliens (Créteil, Paris, Versailles).

L'association intervient dans deux domaines :

→ La santé des jeunes et des publics en situation de vulnérabilité

Nous développons des programmes de promotion de la santé.

→ La lutte contre le VIH/sida

Nous mettons en œuvre l'action régionale en matière d'information, de prévention, de promotion du dépistage et de lutte contre la sérophobie.

Nos actions sur le territoire francilien en 2022

4 300
actions

96 500
jeunes
et adultes
sensibilisés

94 %
de satisfaction

Qui finance les actions du Crips IDF ?

Nos bailleurs

Les programmes de promotion de la santé du Crips IDF sont financés par le Conseil régional d'Île-de-France, l'Agence régionale de santé d'IDF, la ville de Paris et l'Institut national du cancer.

Le Budget d'autonomie éducative francilien - BAEF

Les subventions que nous recevons nous permettent de financer un programme par établissement. Si vous voulez mettre en place d'autres projets, il existe des solutions de financement.

Ces actions peuvent être prises en charge par le Budget d'autonomie éducative francilien - BAEF, un dispositif de la Région IDF qui existe depuis maintenant trois ans.

Tous les lycées franciliens peuvent en bénéficier pour le financement d'actions éducatives, et la prévention santé jeunes en fait partie. Nous vous invitons à aller sur la page dédiée <https://lycees.iledefrance.fr/budget-dautonomie> qui vous donnera toutes les informations nécessaires pour le solliciter.



Le Crips Île-de-France

Programme d'animations

lecrips-idf.net/
prevention-sante-jeunes

 crips_idf
 crips_idf

Contact

01 84 03 96 98
prevention@lecrips.net

 Crips_IdF
 LeCripsIDF


Horaires

du lundi au vendredi
9h à 12h30 — 14h à 17h

 Crips Île-de-France
 CripsIleDeFrance

Accès

16 rue de l'Évangile
75018 Paris

 lecrips-idf.net
